



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE DU 28 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit Juillet à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt deux juillet 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

#### **2023D1-6-2-100**

#### **OBJET : MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ DANS UN BATIMENT COMMUNAUTAIRE À AUVILLAR**

**AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

#### **Etaient présents :**

Messieurs, BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, Madame FILLATRE Francine, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

#### **Absents excusés :**

Messieurs TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier, BENOIT Pascal et DELFARIEL Eric

#### **Assistait à la réunion :**

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services  
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Francine FILLATRE a été désigné secrétaire de séance

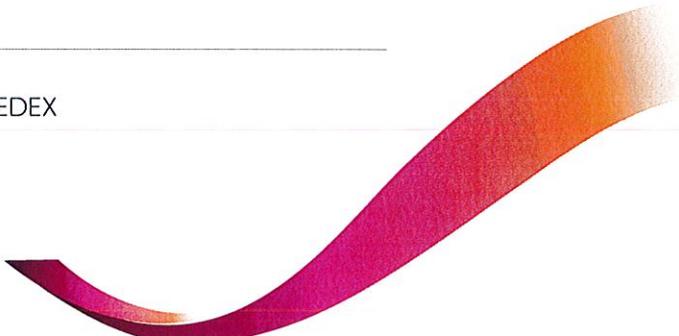
---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

**Tél. :** 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

**Site :** <http://www.cc-deuxrives.fr>

**Email :** [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



**2023D1-6-2-100**

**OBJET : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ DANS UN BATIMENT COMMUNAUTAIRE À AUVILLAR**  
AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

L Président rappelle qu'une consultation a été lancée par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle concerne un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace de travail partagé à AUVILLAR

Le marché a été notifié au groupement représenté par l'entreprise ARKHIDEA, le 29 octobre 2021.

La Commission des Plis s'est tenue le 20 juillet 2023 pour se prononcer sur l'avenant n°1.

Cet avenant a pour but d'arrêter le montant forfaitaire et définitif de la rémunération du maître d'œuvre dans le cadre de ses missions.

Le montant provisoire de la rémunération du titulaire lors de la signature du marché était de 50 800 € HT basé sur un pourcentage de 12,70 % (*Base 12 %; DEM (Définition et Choix du Mobilier) 0,70 %*) des travaux estimés lors de la phase consultation à 400 000 € HT.

Conformément à l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, la rémunération provisoire devient définitive en phase études de projet (PRO) lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'estimation à cette phase.

En phase PRO l'estimation des travaux est de **708 767,53 € HT** et correspond à l'ensemble des besoins tel que définit dans le programme de maîtrise d'œuvre.

La rémunération définitive et forfaitaire du maître d'œuvre est établie à **90 013,48 € HT** soit le montant des travaux multiplié par le pourcentage (708 767,53 € x 12,70 %).

Le Président propose donc :

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant , à signer ledit avenant et toute pièce y afférent.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant , à signer ledit avenant et toute pièce y afférent.

Fait à Valence d'Agen, le 28 Juillet 2023  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 31 Juillet 2023

Le secrétaire de séance désigné  
La Maire de CASTELSAGRAT

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



**Francine FILLATRE**



**Jean Michel BAYLET**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 02 AOUT 2023

Affiché sur le panneau des annonces légales le

02 AOUT 2023

## AR Préfecture

### MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CREATION D'UN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ DANS UN BATIMENT COMMUNAUTAIRE A AUVILLAR - AVENANT AU MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20230728- 2023D1_6_2_100-DE
Numéro d'acte :	2023D1_6_2_100
Date de décision :	28/07/2023
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-6-2-0-0 (Commande Publique / Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre / avenants)
Fichier acte :	2023D1-6-2-100 MARCHE D EMAITRISE D'OEUVRE POUR LA CREATION D'UN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Delphine LANGLOIS
<hr/>	
Date d'envoi de l'acte :	02/08/2023 10:00:37
<b>Date de réception de l'AR :</b>	<b>02/08/2023 10:01:11</b>